

## Notre équipe

- 1 Directeur / 1 Cheffe de service
- 1 Educateur Spécialisé coordinateur
- 1 Monitrice Educatrice
- 3 Accompagnants Educatif et Social
- 1 psychologue
- 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 2 Surveillants de nuit



## Ouverture du DIVA

### Accueil de jour :

du lundi au jeudi de **9h30 à 16h30**  
et le vendredi de **9h00 à 13h30**

### Modalité hébergement :

Logement composé de six appartements  
ouverts 365j/365

# Dispositif d'Insertion vers la Vie

## Cigalières

[ n.f. ] Terrains fertiles,  
ensoleillés, accueillant  
de nombreuses cigales

### **Accueillir et accompagner**

L'association s'est organisée en DAME (dispositif d'accueil médico-éducatif) afin de favoriser l'inclusion, les liens et partenariats et fonctionner de manière souple et réactive dans l'intérêt premier des bénéficiaires accueillis.

### **La notion de Handicap**

« Identité et singularité » avant la notion de handicap. Nous considérons au sein de Cigalières que le handicap est une représentation sociale

### **De la notion d'inclusion vers celle d'inscription**

Notre priorité est que les personnes que nous accompagnons ou accueillons puissent bénéficier à la hauteur de tout un chacun de la vie citoyenne et sociale. Ouvrir les structures afin de ne pas créer des lieux fermés et repliés est un engagement de Cigalières. Ainsi, au mot « inclusion » nous préférons le mot « inscription » qui prend en compte la singularité de tous et l'environnement ciblé.

### **La participation de TOUS**

Cigalières s'interroge sur la notion de participation et de collaboration des usagers et des proches aidants. Travailler ensemble se travaille !



**ouvert ?** 27 chemin auberge  
de la jeunesse  
30900 Nîmes



04.66.21.20.07  
07.81.03.89.48



[diva@galaxie-vega.fr](mailto:diva@galaxie-vega.fr)



[www.cigalieres.fr](http://www.cigalieres.fr)



## Pour qui ?

Jeunes majeurs en situation de handicap maintenus en IME au titre de l'amendement « Creton ».

**Notification MDPH requise :**  
**Notification Foyer de vie**  
**Notification amendement « creton »**

## Modalités d'accueil

6 logements de type P2 sur résidence sécurisée.  
Accompagnement 7j/7 24H/24

Accueil de jour au sein d'une structure adulte de type Foyer de Vie.



## Procédure d'admission



## Le DIVA

**« s'autoriser à prendre le temps »**

Ce dispositif a été pensé pour fluidifier les parcours de vie des jeunes adultes en situation de handicap maintenus en IME au titre de l'amendement « Creton ». En effet, il propose de créer une passerelle spécifique au sein d'une structure pour adultes en situation de handicap (Foyer de vie).

Cette passerelle permet de créer un espace de transition en cohabitation avec d'autres adultes en proposant une expérimentation à l'autonomie et au "vivre ensemble" en parallèle d'un accompagnement des familles adapté.

Ce dispositif a pour ambition d'inventer un nouveau mode d'accompagnement pour les jeunes adultes en favorisant l'inclusion des jeunes dans une structure pour adultes en situation de handicap afin d'affiner leurs besoins et demandes en vue d'une orientation dans un établissement pour adulte.

L'accompagnement au sein du DIVA doit permettre aux jeunes adultes de passer cette étape de vie charnière – qu'est le passage du monde des enfants à celui des adultes – de manière plus facile, que ce soit sur le plan psychologique, familial, administratif ou de la vie quotidienne.